

COMPTE RENDU

1^{ère} réunion de l'association des Fauries

Du 06/02/2022

Etaient présents : Paco, Michel, Camille, Jonathan, Nathalie, Nicolas.

La prochaine réunion est fixée au **dimanche 6 mars 2022** pour le goûter (15h30/16h).

A l'ordre du jour ont été évoqués les points suivants

1. L'organisation de l'association :

- *Possibilité 1* : tous les membres peuvent se présenter aux élections du bureau et tous peuvent avoir ou non une voix délibérative (avec le risque que l'association échappe un jour aux habitants du hameau ou que les intentions ne nous correspondent plus).
- *Possibilité 2* : Seul les membres du hameau (à spécifier l'appellation, par exemple « membres fondateurs ») peuvent se présenter aux élections du bureau, même si tous les membres peuvent avoir ou non une voix délibérative (un moyen de garder le contrôle).
- *Le bureau* : dans un premier temps, il sera classiquement composé d'un-e président-e, d'un-e trésorier-e et d'un-e secrétaire. A voir si d'autres rôles pourraient élargir le bureau. Reste à définir la fréquence des élections.
- *Les membres* : à définir les catégories de membre qui pourraient composer l'association (membres actifs, membres d'honneur, etc.).
- *Les rôles* : outre la composition du bureau, essayer d'accorder les compétences de chacun-e avec le rôle dans lequel iels souhaiteraient s'investir.
- *Le but de l'association* : il a été évoqué des activités de culture, d'art, de bien-être, de nature. L'idée étant d'avoir une appellation la plus large possible qui ne restreint pas les possibilités de l'association, mais qu'en même temps ça veuille dire quelque chose (une bonne formulation à trouver).
- *Financement* : en zone rurale et avec un petit village comme Arlebosc, il n'est évidemment pas possible de compter sur des subventions municipales. De ce fait, l'association peut se financer de 3 façons : cotisations des membres, donations, activités payantes et activités non payantes mais avec des services payants à côté (bars, repas, etc.).

- *Obligations* : en fonction des activités, définir les assurances et autres obligations administratives, services d'ordre et de sécurité, les pompiers si besoin, s'assurer d'avoir toutes les autorisations nécessaires, etc.

2. Les premières idées d'activités :

Brainstorming et idées à la volée, il s'agit donc d'idées d'activités qui peuvent être ponctuelles ou récurrentes, à court, moyen et long terme (et peut-être des fois des idées farfelues aussi), au hameau ou ailleurs, éventuellement avec d'autres associations... et qui seront débattues/votées lors des réunions de l'association.

- Un bar associatif pour des événements et aussi pour les promeneurs habitués des lieux ou non.
- La fête de la musique au hameau
- Mettre en place des ateliers dans divers domaines (réussir à trouver une yourte pour mener des activités en intérieur quand nécessaire).
- Organiser des retraites/cures de jeûne
- Cinéma de plein air l'été avec des soirées à thème, éventuellement dans l'atelier de La ferme des Genêts si mauvais temps et une fois les beaux jours passés. Il s'agirait d'une programmation plus ou moins ancienne et comme il est interdit de faire payer une entrée en diffusant publiquement des films, alors il pourrait être proposé des services annexes (par exemple un repas, un bar, à voir quelles autres idées possibles).
- Un concert acoustique (pourquoi pas plusieurs artistes) annuel en plein air l'été (cela évite tous les besoins et risques liés à l'électricité : pas de sono, pas de câbles, etc.). Avec l'avantage de ne pas dépasser un certain volume sonore et donc de ne pas déranger.
- Expositions en extérieur, éventuellement dans tout le hameau.
- Un salon du livre « Auvergne, Rhône-Alpes, Ardèche » sur Arlebosc dans plusieurs lieux.
- Des soirées « Feux de camp » récurrentes lors des beaux jours avec des soirées à thème et des musiciens qui viennent pour taper « le bœuf ».
- Un stage de création de tipis amérindiens avec ensuite la possibilité d'accueillir touristiquement dans un mini « village indien », par exemple le temps d'un week-end, et dans les conditions réelles (sans électricité, sans eau courante, etc.).

Il a été évoqué la possibilité de se tourner vers l'organisation de la fête de la musique pour cette année afin de créer un premier événement et de lancer concrètement l'association. Un premier événement qui permettrait aussi de mettre en place concrètement l'organisation de l'association et son fonctionnement.

3. Programme de la réunion du 6 mars 2022 :

- Elections du bureau. Qui se présente et à quel poste ? Si personne ne se présente à un poste, quelqu'un sera élu malgré tout au plus grand nombre de voix.
- Vote pour définir le nom de l'association (tout le monde qui participe devra proposer au moins une idée de nom).
- Vote pour définir le fonctionnement de l'association (possibilité 1 ou 2)
- Vote pour définir les catégories de membres de l'association s'ils ont ou non une voix délibérative en assemblée générale annuelle (tout le monde réfléchit et propose des catégories de membre).
- Chaque personne qui souhaite s'investir expose ses compétences et le rôle dans lequel iel souhaite s'investir s'il y en a un précisement.
- Vote pour la première activité qui sera organisée par l'association. Et selon l'activité, dans quel délai.
- La porte est toujours ouverte pour de nouvelles idées.